



Flash d'information n° 439 du 31 mars 2022

Conseil Médical Départemental

Fusion du CMD et de la CDR Sous le nom de Conseil Médical Départemental...



Suite à la parution du [décret n° 2022-350 du 11 mars 2022](#), nous tenons à vous informer que le Comité Médical Départemental fusionne avec la Commission Départementale de Réforme sous le nom de **Conseil Médical Départemental**. Ce nouveau texte réglementaire apporte de nombreuses modifications relatives au fonctionnement ainsi qu'aux compétences de ces instances.

Une synthèse est en cours de réalisation et vous sera prochainement communiquée.

Dans l'attente, nos gestionnaires continuent d'instruire vos dossiers de saisine.

✉ Mélodie FEVRIER
02.48.50.94.32
comite.medical@cdg18.fr

✉ Delphine ANCEAU
02.48.50.94.36
commission.reforme@cdg18.fr

✉ Pascale FRERARD
02.48.50.94.34
pascale.frerard@cdg18.fr

Destinataire : [Nom]